

Adoption du projet d'aménagement des
routes de la Vallée, de Jolimont et du
nouveau chemin du Grand-Pré

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

Madame	Véronique	PERRELET	excusée le 17 janvier
Messieurs	Patrick	BRÉCHON	Rapporteur
	Claudio	CAPRIATI	
	Christian	FLUHR,	excusé le 3 janvier
	Pierre	MAEDER	Président
	Denis	MEZENTIN	
	Jean-Pierre	ROLAND	excusé le 17 janvier
	Philippe	ROSSET	excusé le 3 janvier
	Laurent	THÉODORE	excusé le 10 janvier

s'est réunie 3 fois, 2 fois en présence de Mmes Françoise Tecon, Municipale et Elisabeth Montanet, Urbaniste de la ville de Rolle. La Commission les remercie toutes deux pour leur disponibilité et la qualité de leurs explications. Si l'on ajoute l'abondante documentation reçue, la Commission a pu analyser le présent préavis de manière approfondie et avec tout le soin requis.

DOCUMENTS RECUS:

- Les plans « enquête publique » du 17 novembre 2014, comprenant :
 - La situation générale
 - Les profils types
 - Le profil en long route de la Vallée
 - Le profil en long route de Jolimont
 - Le profil en long chemin du Grand-Pré
- Le plan des emprises et modifications de la limite territoriale du 10 octobre 2014
- Le rapport technique du 17 novembre 2014
- Le rapport technique « Schéma directeur d'accessibilité multimodale » de septembre 2014

1. Préambule

La réalisation du PQ « Gare Nord - Schenk » induit une reconsidération importante de ses espaces routiers adjacents ou internes. Les projets routiers ont été développés en parallèle à l'étude du plan de quartier, et ont fait l'objet d'une coordination étroite.

Deux procédures de planification routière sont menées simultanément avec celle du PQ :

1. La bretelle A1 et route cantonale jusqu'au - et y compris - le giratoire d'accès au site Schenk
2. Le solde des aménagements routiers

Le présent préavis ne concerne que la procédure n° 2

2. Enquête publique

Le projet de la procédure n° 2 a été mis à l'enquête publique en parallèle au dossier de plan de quartier (première enquête) du 22 novembre au 21 décembre 2014. Aucune opposition n'a été déposée.

Une remarque de riverains, concernant le débouché du chemin de Famolens, a été prise en compte. Cette remarque a été traitée dans le cadre du projet autoroutier (projet OFROU).

3. Questions de la Commission et réponses de la Municipalité

3.1 Route cantonale (RC) de la Vallée

3.1.1 Que veut dire aire de « stockage » pour bus ?

C'est une bande centrale assurant, entre autre, la fonction de présélection, en particulier pour les bus accédant à la gare, mais également pour les véhicules accédant au chemin du Closel (ex AMAG)

3.1.2 Son profil d'une largeur de 12,50m sera-t-il réalisable sans emprise sur les parcelles adjacentes ?

Outre les emprises sur les parcelles Schenk, les emprises suivantes sont envisagées (à définir en fonction du projet définitif) : Parcelles 366 / Deriaz (155m²), 404 / Micello (4m²), 413 / Résidimmo SA (1m²), 432 / Wertmann (6m²) et 434 / Henny (19m²) sans incidence sur les droits à bâtir.

3.1.3 Abaissement de la route lié au projet CFF Léman 2030 : Qu'en sera-t-il des accès connexes (Zeugin et site ex AMAG) ?

Le projet CFF étant le « déclencheur » de l'abaissement de la RC, les CFF et le Canton (route cantonale en traversée de localité) devront assurer les accès aux parcelles riveraines.

3.2 Procédure OFROU

3.2.1 Où en est le traitement des 30 oppositions ?

Une séance a été initiée par la Municipalité, réunissant les signataires de la convention « OFROU » le 28 septembre 2016, afin d'évoquer la situation de la procédure particulière menée par l'OFROU (mandaté par le DETEC).

Les oppositions au projet OFROU sont traitées par le secrétariat général du DETEC. Le projet OFROU a été mis à l'enquête publique du 8 décembre 2015 au 25 janvier 2016, alors que la nouvelle « mouture » du plan de quartier a, elle, été mise à l'enquête publique du 4 juin au 4 juillet 2016. La majorité des oppositions au projet OFROU (28) sont motivées par le fait que le plan de quartier étant retiré, le projet OFROU n'est plus nécessaire. La communication - information - sur l'avancement de la procédure se fait directement par le DETEC avec les opposants.

Par conséquent, le DETEC considère que tant que le Conseil communal de Rolle n'aura pas approuvé le plan de quartier, et tant que le référendum n'aura pas été soit écarté, soit soldé par un vote favorable au plan de quartier, la réponse aux opposants ne pourra pas être donnée. Par contre, dès que le plan de quartier sera en voie d'être approuvé, donc à l'issue positive du référendum ou une fois le risque de référendum exclu, le dossier de réaménagement de la jonction autoroutière sera à nouveau mis à l'enquête, ceci dans un délai très court (environ 2 à 3 semaines).

3.2.2 Le giratoire « goutte d'eau » côté Jura sera-t-il bien réalisé en même temps que celui côté Lac ?

Oui, le projet OFROU, objet de l'enquête du DETEC et du budget de Frs.6'700'000.— comprend la bretelle Lausanne, les 3 nouveaux giratoires, le complément du giratoire Germagny, l'aménagement de la route de la Vallée dans ce secteur et l'amorce de la bretelle Genève au droit du pylône de la Romande Energie

3.3 Coûts des travaux à charge de la Commune ?

3.3.1 Projet OFROU (procédure n° 1) :

- OFROU	41.36 %	CHF	2'753'040.—
- Schenk SA	28.72 %	CHF	1'911'790.—
- Canton	11.80 %	CHF	785'585.—
- Régionyon	11.10 %	CHF	738'945.—
- Commune de Rolle	7.02 %	CHF	466'840.—
- TOTAL	100.00 %	CHF	6'656'200.—

3.3.2 Solde du réseau routier (procédure n° 2) :

- Schenk SA	43.00 %	CHF	1'089'970.—
- Commune de Rolle	34.00 %	CHF	842'000.—
- Commune de Mont-sur-Rolle	20.00 %	CHF	500'000.—
- CFF	1.70 %	CHF	43'350.—
- Zeugin	1.00 %	CHF	26'010.—
- Wertmann	0.30 %	CHF	8'670.—
- TOTAL	100.00 %	CHF	2'510'000.—

La Commission s'étonne que les CFF ne participent qu'à hauteur de 1.7% pour la procédure 2. Elle estime que le P+R de 200 places aurait dû être pris en compte dans le calcul de la clé de répartition, car celui-ci va générer, à lui seul, une part importante des 1'800 véhicules/jour supplémentaires prévus dans le plan de quartier (+13%).

CONCLUSIONS

En conclusion, la Commission, à l'unanimité des 7 membres présents le 17 janvier, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2016-2021 / N° 11 de la Municipalité du 29 septembre 2016,

entendu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Valide le projet d'aménagement des routes de la Vallée, de Jolimont et du nouveau chemin du Grand-Pré, le dossier tel que soumis à l'enquête publique du 22 novembre au 21 décembre 2014.
2. Autorise la Municipalité à résister à toutes actions entreprises à l'encontre des décisions prises par le Conseil Communal concernant cet objet.

Rolle, le 20 janvier 2017

Au nom de la commission,
le président



Pierre Maeder

le rapporteur



Patrick Bréchon